

## Contributions financières pour la préparation au brevet ou diplôme fédéral

Ces contributions financières sont accordées aux candidat(e)s de nos filières :

- ICT-Manager avec diplôme fédéral
- Informaticienne - informaticien de gestion avec brevet fédéral
- Informaticienne - informaticien en développement d'applications TIC avec brevet fédéral
- Informaticienne - informaticien en techniques des systèmes et réseaux TIC avec brevet fédéral

### 1. Subvention fédérale pour tout(e) candidat(e)

Pour encourager la formation professionnelle supérieure, les Chambres fédérales ont décidé d'un nouveau système de financement des cours préparatoires aux examens fédéraux (brevet et diplôme fédéral).

Les subventions seront allouées directement aux candidat(e)s, quel que soit le canton, pour les cours préparatoires aux examens qui démarreront à partir de 2017. Le taux de subventionnement effectif des frais des cours pris en considération est de **50 % au maximum**. Les examens ne sont pas subventionnés.

### 2. Canton de Vaud

Dans le canton de Vaud, le subventionnement de la FONPRO a été corrigé pour tenir compte du subventionnement fédéral. Dorénavant, elle financera le **25 %** des frais de formation avec un plafonnement de la contribution à un montant de **CHF 2'500.- au maximum** pour tout(e) candidat(e) qui, durant le temps d'études considéré, était en emploi dans une entreprise située dans le canton de Vaud.

Pour plus de renseignements : [www.fonprosup.ch](http://www.fonprosup.ch)

### 3. Canton de Genève

L'Etat de Genève attribue un chèque annuel de formation (CAF) d'une valeur de CHF 750.- à tout(e) candidat(e) domicilié(e) dans le canton de Genève. Il est possible de cumuler les CAF dans une même année, soit au maximum 3 CAF pour un montant de **CHF 2'250.-** (750 x 3) par période de 3 ans.

Avec l'arrivée du subventionnement fédéral, l'Etat de Genève devrait communiquer prochainement, **ses nouvelles règles de subventionnement** pour tout(e) candidat(e) travaillant dans une entreprise genevoise.

Pour plus de renseignements : [www.ge.ch/caf](http://www.ge.ch/caf)

### 4. Canton de Neuchâtel

Dans le canton de Neuchâtel, le FFPP - Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels finançaient le 1/3 des frais d'écologie et d'examen, mais au maximum à **CHF 1'000.-** par année de formation, soit un total de CHF 2'000.- pour tout(e) candidat(e) travaillant dans une entreprise neuchâteloise.

Avec l'arrivée du subventionnement fédéral, le FFPP devrait communiquer prochainement, **ses nouvelles règles de subventionnement** pour tout(e) candidat(e) travaillant dans une entreprise neuchâteloise.

Pour plus de renseignements : <http://www.ne.ch/partenaires/ffpp>